

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_35
id. 4505

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAX), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
SUPPRESSIONS - CRÉATIONS D'EMPLOIS
À L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL
DE TARN-ET-GARONNE**

I SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF - CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIÉ

A la suite du départ d'un assistant socio-éducatif, les missions attachées à ce poste ont été redéfinies.

Parallèlement, un agent titulaire du grade d'agent d'entretien qualifié a été affecté sur un emploi au sein des ateliers professionnels.

Afin d'adapter le tableau des emplois à la situation réelle et aux besoins de l'établissement, il est proposé :

- la suppression de l'emploi d'assistant socio-éducatif hospitalier,
- la création de l'emploi d'agent d'entretien qualifié hospitalier.

II SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ – CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIÉ

A la suite du départ définitif d'un éducateur technique spécialisé, un agent titulaire a été recruté par voie de détachement sur un grade d'agent d'entretien qualifié et exerce ses fonctions à l'atelier « cuisine et métiers de bouche » depuis le 1^{er} septembre 2018.

Afin de mettre le tableau des effectifs en conformité avec la situation réelle, il est proposé :

- la suppression de l'emploi éducateur technique spécialisé hospitalier,
- la création de l'emploi d'agent d'entretien qualifié hospitalier.

Ces deux propositions de suppressions d'emplois assorties de création d'emplois ont été soumises préalablement à l'avis du comité technique de l'établissement.

Ces mêmes propositions ont été reçu un avis favorable de la commission de surveillance de l'établissement.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité technique de l'établissement,

Vu l'avis favorable de la commission de surveillance de l'établissement.

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide, selon les conditions susvisées :
 - la suppression de l'emploi d'assistant socio-éducatif hospitalier,
 - la suppression de l'emploi d'éducateur technique spécialisé hospitalier,
 - la création de deux emplois d'agent d'entretien qualifié hospitaliers.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC